

**Aux entreprises prestataires de
stage 3+1 employé(e)s de commerce**

Paudex, le 25 août 2021
BM/FN

Financement des cours interentreprises des employé(e)s de commerce 3+1

Madame, Monsieur,

Notre association, la Communauté d'intérêts pour la formation commerciale du Canton de Vaud (CIFC-VD) a pour but de promouvoir et d'organiser tout ce qui a trait à la formation et au perfectionnement professionnels dans le domaine commercial, principalement l'organisation des cours interentreprises (ci-après « CIE »). C'est à ce titre que nous sommes chargés d'organiser les CIE pour les stagiaires 3+1 des écoles de commerce vaudoises.

Depuis 2015, la Fondation cantonale pour la formation professionnelle (ci-après « FONPRO ») finançait l'organisation des CIE pour les stagiaires employé(e)s de commerce 3+1. Or, la FONPRO remet désormais en cause son financement, cette dernière n'étant pas certaine qu'elle soit tenue de les financer selon la loi. Parallèlement, le canton de Vaud n'est pas en mesure de nous fournir de garantie de financement pour l'organisation de ces cours. A l'heure actuelle, le problème est donc qu'aucune de ces deux institutions ne financera les CIE pour la prochaine rentrée et que notre association n'a pas les moyens financiers d'avancer tous les frais pour l'organisation des CIE des stagiaires 3+1 sans garantie.

Dès lors, au vu des enjeux, notamment du risque financier encouru par notre association, nous n'organiserons malheureusement pas les CIE pour les stagiaires 3+1 pour cette rentrée 2021, à ce stade. Cependant, nous mettrons tout en œuvre pour que ceux-ci puissent être planifiés dans les meilleurs délais si d'aventure une solution convenable était trouvée entre la FONPRO et le canton de Vaud dans les jours à venir. Pour l'heure, ces CIE sont en attente et nous vous prions de bien vouloir informer votre/vos stagiaire(s) respectif(s).

Dans l'intervalle, nous vous invitons d'ores et déjà à commander la brochure DFP pour votre/vos stagiaire(s) : <http://www.cifc-vd.ch/?page=dfp>. En ce qui concerne la réalisation des STA, nous vous conseillons de les démarrer et de suivre les indications qui se trouvent dans le DFP dès la page 94, ceci afin de ne pas prendre de retard dans leur formation. Dans le cadre de leur programme, 2 STA doivent être réalisées en entreprise d'ici au 15 mai 2022 au plus tard. Vous trouverez de plus amples informations en suivant le lien <http://www.cifc-vd.ch/?page=filieres/mpc3plus1>.

Mme Fabienne Vionnet, cheffe experte, reste à votre disposition pour ces questions au 079/106.48.13 ou par courriel à chef.expert@cifc-vd.ch

Nous espérons que la situation sera réglée rapidement et restons bien entendu à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter.

En vous remerciant de votre compréhension, nous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Jacques Richoz
Président



Baptiste Müller
Secrétaire général